

L'AVS, vers le point de rupture

TROIS DONNÉES SIMPLES balisent l'adaptation de l'AVS. En premier lieu, bien sûr, le vieillissement de la population et le rapport moins favorable entre les actifs qui financent et les rentiers. Deuxièmement, l'application de la parité hommes-femmes à ce secteur des assurances sociales. Enfin des mesures d'adaptation, qui corrigent la dureté des principes, ne serait-ce déjà qu'à l'égard des femmes qui sont loin de voir la parité appliquée dans la vie économique.

A partir de ce relevé et préalablement, les partis ont défini leur orientation. La droite, sans surprise, a déclaré vouloir privilégier la consolidation. Ce fut la noble raison invoquée pour refuser l'assurance maternité. La gauche – qui s'en étonnera? – privilégiant ce qu'on pourrait appeler le parachèvement.

La 11^e révision est la mise à l'épreuve de ces lignes directrices. Concrètement, la réforme apporte en recettes et en réduction des prestations 1,6 milliard, essentiellement (pour 1,186 milliard) au détriment des femmes par rapport à la situation actuelle. Elle introduit une flexibilité: possibilité de partir à 62 ans, avec retenue différenciée selon le revenu. Elle programme les augmentations de la TVA nécessaires pour assurer le financement en 2003 (1,5 %, y compris l'assainissement de l'assurance invalidité), puis sans plus de précision 2006 ou 2007.

C'est ce dernier point que la droite économique a d'emblée

contesté. Nous cherchons des pistes, a déclaré un porte-parole patronal, qui permettent d'éviter la hausse de la TVA. Par là même est reniée la priorité affichée, celle de la consolidation. Elever l'âge de la retraite à 67 ans, comme l'a suggéré Pascal Couchepin, n'est pas consolider, mais bouleverser. On peut douter que le peuple l'accepte jamais. Mais si le collège gouvernemental le proposait un jour, ce serait pour les socialistes un point de rupture. Non pas seulement de la collégialité, mais de la participation au Conseil fédéral.

La retraite anticipée prévue est, elle, de l'ordre du relatif.

Trop chiche par rapport aux sacrifices demandés

Trop chiche par rapport aux «sacrifices» des femmes. Surtout, elle ne tient pas compte de la

durée de cotisations. Celui qui entre dans la vie active à 18 ans coûte moins à la société que celui qui bénéficie d'une formation longue. Et statistiquement son espérance de vie est plus courte. Il devrait pouvoir bénéficier d'une retraite avancée, non par charité, mais en vertu de règles actuarielles.

Ruth Dreifuss avait demandé 200 millions supplémentaires pour améliorer la retraite anticipée. C'était peu par rapport aux enjeux. Le Conseil fédéral a refusé, ne lui accordant pas cette marge de manœuvre raisonnable pour qui assume, en première ligne, la responsabilité gouvernementale. Ce refus n'est pas raison suffisante de rupture, mais cette intransigeance est une erreur politique. Les coéquipiers ne sont pas des porteurs d'eau. AG

Le sacrifice des veuves

Le sévère amaigrissement de la rente de veuve représente la plus grosse part des économies prévues par la 11^e révision de l'AVS: 786 millions sur un total de 1,3 milliard.

Démantèlement de la protection sociale?

Non, répond le message du Conseil fédéral publié vendredi passé. C'est «l'abandon d'une prestation dépassée par l'évolution profonde de la société» et l'application du principe d'égalité entre les sexes.

Mais les bienfaits de cette «évolution profonde» tardent souvent à se faire sentir pour les femmes.

L'ASSURANCE VIEILLESSE DE 1947 est entièrement construite sur la base de la famille traditionnelle et indestructible: le père nourricier assure le revenu des enfants et de la mère au foyer. En cas de malheur, à la mort du père, l'AVS vient en aide à la mère sans ressources. Mais la loi néglige les difficultés de la femme qui divorce. Elle n'a pas droit aux rentes puisqu'elle n'a pas payé de primes.

La société suisse a bien changé depuis 1947. Les mères au foyer sont aujourd'hui minoritaires. Les divorces sont toujours plus fréquents. Et le mariage est «de moins en moins une condition préalable à la création d'une famille». La construction de l'AVS autour de la famille traditionnelle est donc anachronique. La 10^e révision a apporté une correction majeure par le partage de la rente. La femme n'est plus uniquement l'épouse de son mari. Elle est son égale devant l'assurance et touchera sa propre rente. En cas de divorce, elle profitera des cotisations versées pas son ex-mari. Mais on sait bien que ce bienfait de la 10^e révision n'est pas gratuit. L'âge de la retraite des femmes passe progressivement de 62 à 64 ans.

Au travail les veuves !

La 11^e révision poursuit sa marche vers l'égalité des sexes. L'âge de la retraite passe à 65 ans pour tous et l'on abolit le privilège des veuves. Dans le régime actuel, les femmes touchent une rente permanente dès le décès du conjoint lorsqu'elles ont des enfants. Sans enfant, elles y ont droit si elles ont 45 ans au moment de leur veuvage.

Le nouveau régime est nettement plus restrictif. Comme la majorité des femmes, les veuves peuvent exercer une activité professionnelle. C'est difficile lorsqu'elles ont de jeunes enfants. Il faut les aider par le versement d'une rente. Mais lorsque leur cadet a atteint l'âge de 18 ans, on peut exiger le retour à la vie active et supprimer la rente.

Après 50 ans, une femme peut avoir des difficultés pour trouver une place sur le marché du travail. C'est l'âge charnière pour le droit à une rente de veuve. Elle sera accordée à la femme qui perd son conjoint lorsqu'elle a 50 ans ainsi qu'à la veuve qui aura élevé ses enfants jusqu'à 50 ans.

Le Conseil fédéral reconnaît cependant que la recherche d'un emploi peut être difficile, même pour les femmes de moins de 50 ans. Il se réserve donc la compétence d'assouplir les nouvelles règles, si la situation sur le marché du travail est particulièrement défavorable pour les femmes de plus de 40 ans.

Ces modifications sont loin d'être anodines. Appliquées brutalement, elles entraîneraient la suppression de 70 % des rentes actuelles. Pour éviter le choc d'une suppression immédiate d'une rente, le Conseil fédéral propose la garantie des droits acquis. La 11^e révision n'exercera pleinement son effet qu'au bout de 15 ans. L'économie prévue de 786 millions pour la caisse de l'AVS ne sera totale qu'en 2018.

Avec ce nouveau régime, veufs et veuves seront traités sur pied d'égalité. Le veuf doit, lui aussi, assumer les charges de l'éducation de ses enfants. Mais cette égalité devant la sécurité sociale se base sur le principe de l'interchangeabilité des tâches dans le couple et l'égalité des sexes face au travail. Ce qui n'est pas encore le cas. L'équité sera atteinte lorsque l'assurance maternité et la généralisation des crèches permettront aux femmes d'envisager une carrière professionnelle identique à celle des hommes et qu'elles toucheront les mêmes salaires. *at*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Géraldine Savary (*gs*)
Ont collaboré à ce numéro:

François Brutsch (*fb*)

Gérard Escher (*ge*)

André Gavillet (*ag*)

Jacques Guyaz (*gj*)

Jacques Mühlethaler

Jean-Yves Pidoux

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Albert Tille (*at*)

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Géraldine Savary

Responsable administrative:

Murielle Gay-Crosier

Impression: IAM SA, Renens

Abonnement annuel: 90 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021 / 312 69 10

Télécopie: 021 / 312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9

Site: www.domainepublic.ch

Les mots pour le dire

L'Autriche n'est pas l'Allemagne des années trente. Les réalités sont même très différentes. Attention aux raccourcis terminologiques, qui banalisent ce qui doit être dénoncé.

LA NOUVELLE COALITION gouvernementale en Autriche a suscité de violentes réactions, parfois sémantiquement hors de propos. Or les mots perdent leur sens quand nous nous en servons de manière inadéquate. Et, privés de sens précis, les mots se révèlent incapables de rendre compte de la réalité qui les a forgés. Traiter inconsiderément de nazi, fasciste ou d'extrémiste de droite une personne, un parti ou une idéologie, c'est finalement banaliser le phénomène qu'on croit stigmatiser. Et lorsqu'une personne, un parti ou une idéologie méritent clairement cette épithète, telle qu'elle s'est historiquement constituée, la qualification a perdu toute sa vigueur. A vouloir diaboliser sans discernement, on rend le diable fréquentable.

Pour ce qui est de l'Autriche, la référence à l'Allemagne des années trente est hors de propos. Notre voisin est un Etat démocratique régi par le droit, solidement ancré dans l'Europe. A cet égard, la réaction des gouvernements des pays membres de l'Union européenne, en préjugant de l'action de la nouvelle majorité, paraît disproportionnée. Rappelons que le président de la république autrichienne peut à tout moment destituer le chancelier et son équipe s'ils ne respectent pas le programme politique qu'il a en partie imposé. Bien plus que le ralliement à une idéologie douteuse, la victoire électorale des mal nommés libéraux traduit la lassitude d'une part croissante de la population à l'égard d'un pouvoir en place depuis trente ans, miné par le

clientélisme et incapable d'entreprendre les réformes indispensables. A ce titre le parti socialiste, lâché par les jeunes et les salariés, porte une lourde responsabilité.

L'événement a fait sortir du bois l'Union européenne qui, par la voix de sa commission, a rappelé ses valeurs fondatrices communes: liberté, démocratie, tolérance, respect des droits humains, primauté du droit. Ce rappel, qui n'est en rien une ingérence, vient à point nommé pour rappeler que la construction européenne ne se limite pas à un grand marché et à une bureaucratie tatillonne. Et de cette Europe-là, la Suisse n'a rien à craindre, elle qui se réfère à ces mêmes valeurs.

Les limites de la coalition

L'actualité politique autrichienne a également le mérite de mettre en lumière la face problématique du régime parlementaire en situation de multipartisme. Lorsqu'il exprime sa préférence partisane en déposant son bulletin dans l'urne, l'électeur autrichien donne un chèque en blanc pour la composition du futur gouvernement. Le soin de cette composition revient aux seuls états-majors des partis, tout comme l'élaboration du programme commun aux partenaires de la coalition. Souvent la coalition se révèle fragile et paralysée dans son action à cause des divergences qui se font jour en son sein. Il y a là de quoi tempérer les ardeurs des partisans helvétiques de ce type de régime qui y voient la solution à la lenteur et à la faible capacité d'innovation de nos institutions. *jd*

L'extrémisme de droite

DANS SON OUVRAGE sur l'extrémisme de droite en Suisse*, Urs Altermatt résume ainsi les traits qui caractérisent ce mouvement politique:

- Un nationalisme agressif et/ou ethnocentriste qui s'exprime par la xénophobie.
- Un racisme qui se fonde sur une conception biologique et/ou qui promeut une discrimination de caractère ethnique ou culturel.
- Un antisémitisme ouvert ou larvé qui minimise ou nie les crimes nazis.
- Un autoritarisme qui postule un Etat fort et magnifie la figure du chef.
- Une conception inégalitaire de la société qui valorise un ordre hiérarchique naturel.
- Une communauté fondée sur l'homogénéité ethnique, culturelle et sociale.
- Une conception totalisante de la politique et de la société et une méfiance à l'égard des mécanismes démocratiques.
- Une acceptation de la violence dans les conflits politiques et sociaux.
- Un style démagogique qui se traduit par un langage agressif et un traitement calomnieux de l'adversaire.
- Une prétention à détenir la vérité absolue qui ne laisse pas place à la tolérance.

Quant au politologue allemand Hans-Gerd Jaschke (cité dans la NZZ du 1^{er} février dernier), il définit ainsi l'extrémisme de droite:

«L'ensemble des opinions, des comportements et des actions, organisés ou non, basés sur l'inégalité entre les humains justifiée par des critères racistes ou ethniques; qui préconisent l'homogénéité ethnique des peuples et rejettent le principe d'égalité tel que proclamé par la Déclaration universelle des droits de l'homme; qui affirment la prééminence de la société sur l'individu et justifient ainsi la soumission du citoyen à la raison d'Etat; qui refusent le pluralisme des valeurs, caractéristique d'une démocratie libérale, et veulent faire régresser le processus de démocratisation.»

**L'Extrême droite en Suisse: organisation et radicalisation au cours des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix*, sous la direction de Urs Altermatt et Hanspeter Kriesi, Ed. Universitaires, Fribourg, 1995.

Médias

QUI PEUT INDIQUER comment l'édition française de *UBS Investment* traduit le titre de l'éditorial du rédacteur en chef sur les Banques centrales? Titre allemand «Die Schleusenwärter der Volkswirtschaft» (Les éclusiers de l'économie). *cfp*

Un référendum sélect(if)

Le référendum lancé par la Fédération patronale vaudoise contre EtaCom a abouti.

Est contesté le volet fiscal du projet. Et, du même coup, le principe de l'égalité devant l'impôt.

LES PATRONS ONT encore frappé le canton de leurs foudres antifiscales. Leur référendum «Contre EtaCom», ou plus exactement contre la modification de la Loi sur les communes, laquelle instaure un fonds horizontal de péréquation, a abouti. En s'attaquant uniquement à cette décision, les patrons vaudois laissent les six autres modifications légales entrer en vigueur.

Désenchevêtrer

Petit rappel. EtaCom vise deux objectifs complémentaires et indissociables dans leur substance: désenchevêtrer les tâches et diminuer les différences de taux d'imposition entre communes, lesquels varient aujourd'hui du simple au triple.

Le désenchevêtrement consiste à démêler l'écheveau, aujourd'hui inextricable, des compétences du canton et des communes: identifier le niveau optimal de décision d'une part, et faire en sorte que celui-ci assume le coût des décisions. Ainsi, les ouvertures de classes d'école concernent en général toute une région. Les décisions sont depuis longtemps le fait du canton, mais les communes payent 50 % des coûts effectifs, indépendamment de leur richesse. Très logiquement, le canton assumera l'entier des dépenses. Pour les transports scolaires, par contre, c'est l'inverse: les communes décident seules, mais le canton assume la moitié des coûts. Dans ce cas, les communes prendront à leur charge l'entier des coûts.

Imposer la solidarité

Ce travail n'est possible que si toutes les communes sont à même de faire face à leurs responsabilités; ce n'est plus le cas aujourd'hui. Dès lors, le second objectif d'EtaCom s'est imposé assez naturellement: après des décennies d'immobilisme, l'Etat s'est enfin décidé à aider les communes les moins riches, c'est-à-dire celles où la substance fiscale est la plus faible. En imposant la solidarité horizontale entre communes riches et pauvres, il rétablit une certaine égalité face à l'impôt. En effet, si la modification de la loi sur les communes est acceptée par le peuple, les disparités entre taux d'impôts communaux diminueront considérable-

ment: l'immense majorité des communes se situera désormais dans une fourchette 70-110, contre 40-135 aujourd'hui.

L'attaque très sélective de la Fédération patronale et de ses alliés de choc de la Ligue vaudoise ne doit rien au hasard. La clarification des rôles respectifs des communes et du canton leur semble acceptable, dès lors que l'on peut en attendre une augmentation de l'efficacité.

En revanche, ces hérauts du progrès en veulent spécifiquement à l'idée de solidarité entre communes et d'équité fiscale. La défense des fiefs fiscaux valant bien une messe, les patrons n'ont aucun scrupule à provoquer une incohérence majeure. Si le non l'emporte, il faudra en effet mettre en œuvre le désenchevêtrement, sans donner aux communes les plus faibles les moyens d'y faire face...

Défendre des privilèges

Sous la plume d'Olivier Delacrétaz, *La Nation* du 9 octobre dernier exprime sans détour le fondement idéologique de la manœuvre: *Plus profondément, la différence des taux doit-elle être considérée en soi comme une injustice? [...] nous nous demandons, et le texte du message conforte nos craintes quand il parle de «privilèges», terme ressortissant typiquement à la logomachie socialiste, s'il ne s'agit pas plutôt de céder sans en avoir l'air à l'attraction du principe égalitaire. De tendre vers la différence zéro tout en se donnant des airs de distinguer subtilement entre l'injustice et la différence. [...] Eta-com, faisant un pas dans son sens (celui de l'initiative popiste exigeant un taux communal unique, ndlr), habitue le citoyen à l'idée que la différence des taux communaux est une injustice.*

C'est probablement ce dernier argument qui a poussé la Fédération patronale à sortir l'artillerie lourde: à ses yeux, les citoyennes et les citoyens n'étant pas vraiment capables de discerner, il faut les «protéger» d'évolutions aussi malsaines que l'égalité. Ainsi se révèle la vraie vocation de la Fédération patronale, aussi sélecte que sélective... gs

Source: www.ligue-vaudoise.ch/NATION/Annee1999/Nation1612.html
Site officiel: www.vd.ch/etacom/ECinitial.htm

Deux gauches, deux droites : préparez-vous à danser!

Sur l'échiquier politique se lancent de nouveaux quadrilles : la troisième voie, dont la naissance et les principes ont été présentés dans DP 1416 et 1415, propose un renouvellement des idées et des pratiques. Jean-Daniel Delley et François Brutsch en donnent quelques exemples.

ADROITE, EN Suisse mais pas en Grande-Bretagne, par exemple, on aime bien la troisième voie. A gauche, certains la soupçonnent d'être de droite. Alors, est-elle encore de gauche?

Traditionnellement, l'antagonisme fondamental entre la gauche et la droite est aussi présent en termes psychologiques. La première croit en la bonté naturelle de l'homme alors que la seconde manifeste plus de pessimisme à l'égard de la nature humaine. Cette opposition reste simpliste et contestable. On peut tout aussi bien défendre la thèse d'une gauche méfiante à l'égard de l'individu, puisqu'elle croit nécessaire l'existence d'un Etat fort et protecteur. Alors que la droite manifeste beaucoup d'idéalisme en s'imaginant que la somme des intérêts individuels conduit à l'intérêt général, d'où la revendication d'un Etat minimal. Quant aux équations qui posent la gauche en incarnation du progrès et du changement et la droite en tenant d'un conservatisme, elles sont tout aussi discutables et sujettes aux aléas de la conjoncture.

La troisième voie se veut lucide

Ramenée à l'essentiel, la distinction entre la gauche et la droite repose sur le rapport au capital et au travail d'une part, et à l'Etat d'autre part. La gauche défend les salariés, locataires, consommateurs, la droite se soucie d'abord des propriétaires et des entreprises. Pour la gauche, un problème de société relève très rapidement de la responsabilité de l'Etat, alors que la droite est plutôt portée à valoriser la responsabilité individuelle.

De ce point de vue, la troisième voie est clairement de gauche. Mais elle se veut lucide en reconnaissant qu'il faut désormais de nouvelles réponses à des questions qui restent pertinentes; c'est une différence d'appréciation essentielle avec la droite. Au premier rang de ces questions, l'emploi et l'égalité. Il

s'agit de changer de méthode pour poursuivre l'idéal, voire pour éviter de s'en éloigner en persévérant dans une politique inefficace.

Contrairement aux néo-libéraux, la troisième voie ne se résigne pas au chômage. Elle veut transformer à grand frais un régime d'assistance dont se satisfait la gauche traditionnelle en un *welfare to work*, mettant l'accent sur l'employabilité de chacune et chacun dans une économie réelle en évolution rapide, plutôt que sur la seule indemnisation de citoyens de seconde zone ou le maintien et la création d'emplois artificiels à la charge de l'Etat.

Elle donne une vigueur nouvelle à la revendication d'une plus grande égalité entre les membres de la société en préconisant des mesures lourdes mais différenciées, en particulier sur le plan de la reconstruction du lien social dans les villes et de l'éducation. Mais elle ne ménage pas les enseignants et les structures traditionnelles de l'école publique uniforme, ni même les «droits acquis» de la classe moyenne. La droite, elle, voit traditionnellement dans une certaine inégalité un moteur du dynamisme socio-économique.

Encourager les initiatives communautaires

De fait, au sein de la droite, on doit distinguer entre des néo-libéraux agressifs et des conservateurs traditionalistes. On peut ainsi illustrer le champ politique en quatre tendances, par exemple:

- Finances publiques: la gauche traditionnelle est taxatrice et dépensière, la droite traditionnelle met volontiers l'Etat au service de ses réseaux, la nouvelle gauche de la troisième voie est attachée à l'efficacité et à la rigueur budgétaires, la nouvelle droite des néo-libéraux veut réduire la quote-part de l'Etat.

- Logement: la gauche traditionnelle croit à l'aide à la pierre et au statut de locataire, la droite traditionnelle préfère encourager la propriété mais trouve

son compte dans la rente de situation de l'aide à la pierre, la troisième voie veut encourager les initiatives communautaires et libérer les locataires, les néo-libéraux se contentent d'une aide individuelle conditionnelle.

Nouvelles questions, nouvelles réponses

Un deuxième trait spécifique de la troisième voie est de mettre l'accent sur des problèmes nouveaux qui ne sont pas familiers du clivage gauche/droite (l'écologie, la supranationalité, par exemple): cela ne veut pas encore dire qu'elle est de droite mais elle ramène la gauche vers les problèmes d'aujourd'hui. Les solutions qu'elle propose à cet égard ne sont d'ailleurs pas modérées mais radicales, tranchées, d'où l'expression de «centre radical» parfois utilisée sur ce terrain.

Cette nouvelle gauche réformatrice ne poursuit pas la chimère d'une troisième voie entre la gauche et la droite – cet antagonisme conserve toute sa pertinence –, ou entre l'économie planifiée et le marché – cet antagonisme a perdu toute pertinence. Le débat porte désormais sur le cadre à donner au marché.

Elle propose clairement une nouvelle voie pour la gauche, une actualisation de ses concepts qui doit lui permettre de mieux défendre ses idéaux. Simultanément elle propose à la société des réponses politiques à de nouvelles questions. Deux éléments qui, sans prétendre échafauder une nouvelle doctrine, viennent utilement renouveler la force et la pertinence de la gauche dans le débat politique. Mais la troisième voie n'est pas exempte d'ambiguïté; l'analyse sociale qui la sous-tend passe un peu rapidement sur les antagonismes qui traversent les sociétés contemporaines. Nous y consacrerons notre prochain article.

Jean-Daniel Delley, François Brutsch

Le fait du prince et la conduite au rétroviseur

Dans DP 1413, nous évoquons la politique culturelle, avec ses possibles développements au niveau national, à la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution fédérale et de son article 69. Quelques réflexions complémentaires.

LA CULTURE RESTE un aliment difficilement assimilable pour les collectivités publiques, qui pourtant ne peuvent pas ne pas la soutenir. Les historiens rappellent que, même critique, même populaire, la créativité culturelle a bien souvent été soumise au fait du prince; ce sont les grands de ce monde qui ont permis qu'elle survive. Les économistes montrent que la culture, et particulièrement l'art vivant, est vouée à devenir de plus en plus déficitaire, ne pouvant bénéficier de gains de productivité: dans ce secteur, une réduction du nombre d'heures de travail revient à diminuer la qualité du produit, alors que pour d'autres biens (sauf peut-être les articles de luxe), une telle rationalisation n'entraîne pas de dégradation.

La culture «artistocratique»

Telles sont les difficultés que rencontre la démocratie, lorsqu'elle doit rendre compte de son soutien à la culture: qu'on dise et redise que la culture a été le fait du prince, qu'on la compare en permanence avec les produits de luxe, voilà qui, dirait la langue courante, «n'est pas innocent». L'esprit républicain est confronté à une rude tâche: la politique culturelle est foncièrement injuste, car elle procède à une redistribution négative. L'impôt prélevé auprès de tous finance des activités qui profitent à des nantis, bien dotés en capital économique et en capital culturel.

Les pouvoirs publics de tous bords ont pris soin de justifier ces dépenses. Aux discours sur les bienfaits collectifs de la vitalité culturelle se sont ajoutés des arguments faisant valoir que les investissements pour l'art sont plus rentables que ne le considère une explication économique restreinte. A l'aide d'hypothèses insérant ces investissements dans des flux plus globaux, des chercheurs ont tenté de démontrer que les arts stimulent des échanges, au-delà de la balance déficitaire entre les dépenses pour la création culturelle et les recettes constituées par la consommation de ces seuls biens. Mais si la justi-

fication économique convainc, il reste toujours à donner une légitimité démocratique à ces dépenses – on n'y parviendra qu'en conjuguant politiques de la culture et de la formation.

La prospective impossible

Autre difficulté endurée par les défenseurs des politiques culturelles: celle qui est liée à la définition du terme, à la délimitation des activités qu'il recouvre. Comme le disent les spécialistes, ce domaine d'activité de l'Etat est à la fois étroit, résiduel et co-extensif à la vie sociale tout entière. Avec les innovations esthétiques du siècle écoulé, avec les mouvements sociaux des dernières décennies, la culture n'est plus seulement associée au patrimoine et aux «œuvres immortelles». Dans le monde politique et depuis le ministère Lang en France, une acception très extensive a volontiers été retenue; les réflexions anthropologiques, donnant de la culture une définition ample, ont autant que les avant-gardes et les contre-cultures qui voulaient «changer la vie», fait exploser les définitions légitimistes de la culture. Pour le meilleur et pour le pire, les débats sur le «tout culturel» ont fait rage.

L'incertitude qui en résulte complique encore la tâche des pouvoirs publics, placés devant l'impossibilité de circonscrire la créativité «soutenable». Certes, ils mettent l'accent sur la part patrimoniale de la culture et sur la préservation du passé; ils envisagent aussi, comme le prévoit l'article constitutionnel, de soutenir la formation des artistes. Mais ce faisant, ils ne peuvent pas ne pas reconnaître la part de culture qui est aussi tournée vers l'avenir: une fois la relève formée, il faut bien lui assurer quelques moyens de travailler.

C'est le lot de toutes les collectivités publiques que d'être en retard sur la création. La politique culturelle impose une «conduite au rétroviseur»: les responsables sont acculés à vérifier après coup qu'ils n'ont pas quitté la route. Certes, jeter un regard vers l'avant améliorerait la conduite; mais

ce regard n'est pas facilité par la mise en œuvre de la subsidiarité, qui, en Suisse, disperse les responsabilités et les initiatives politiques; et il est peut-être impraticable de toutes manières dans ce domaine diffus qu'est la culture, qui est soutenue parce qu'elle est imprévisible et pour qu'elle le reste.

Un terrain heuristique

On pourrait d'ailleurs formuler le problème différemment, et poser que les politiques culturelles sont des politiques publiques très avancées: cela fait belle lurette qu'elles donnent peu et attendent beaucoup des bénéficiaires. De tout temps, les subventions ont été insuffisantes pour mener à bien une activité artistique, et une marge d'autofinancement a toujours été exigée des créateurs. Les institutions culturelles sont pionnières dans la mise en œuvre de ce qui ne s'appelait pas encore la nouvelle gestion publique: de facto, on leur alloue des fonds exprimant une attente de résultats. Et cette conception s'étend: alors que c'était jusqu'ici l'art dit indépendant qui était saupoudré de subventions partielles et ponctuelles, les grandes institutions doivent à leur tour multiplier leurs pourvoyeurs, publics et privés. La transformation peut être «emblématique»: la mise en place à large échelle des financements multiples signifierait une «privatisation» des institutions culturelles, si grande que soit la faveur avec laquelle elles sont encore officiellement regardées.

Si les politiques culturelles, toujours en retard sur les activités soutenues, sont en avance sur d'autres politiques publiques, alors l'analyse de leurs incidences à moyen et à long terme devient un élément décisif dans la compréhension des nouvelles politiques publiques. On a là un «cas critique» qui constituerait un beau terrain d'analyse, un beau programme de recherche – où l'on espère que les scientifiques n'auront pas à rendre compte de l'effondrement mutuel des soutiens et de la création. Jean-Yves Pidoux

Totipotence des cellules souches

Les cellules souches – prélevées sur les embryons – sont une promesse médicale qui pourrait faire naître une thérapie de remplacement d'organes malades par des tissus sains. Depuis peu, on sait utiliser des cellules souches humaines. Or, l'utilisation de l'embryon humain à des fins de recherche est prohibée.

ELLES SONT CERTAINEMENT merveilleuses, ces premières cellules issues de la division de l'œuf fécondé, quand l'embryon ressemble plutôt à une framboise microscopique. Elles se divisent avec vigueur, et elles n'ont pas encore connu de restrictions: elles pourront donner des cellules sanguines, musculaires, épidermiques, pancréatiques, neuronales, placentaires. Ce sont les «cellules souches». Aux stades initiaux de l'embryon, elles sont légion; chez l'adulte, elles subsistent (par exemple dans le cerveau) en infimes quantités. Prélevées, dissociées, «mises en culture» dans les laboratoires, elles ne forment jamais, dans les incubateurs, un être viable. Et injectées sans autre dans l'animal, elles forment des tumeurs. La biotechnologie doit donc combiner prélèvement sur l'embryon, manipulation et culture au laboratoire, avec une réimplantation dans un utérus pour obtenir un fœtus. C'est ainsi que l'on fabrique les souris transgéniques.

Avancée majeure

Notre Constitution statue, à l'article 119, que «le recours aux méthodes de procréation médicalement assistée n'est autorisé que lorsque la stérilité ou le danger de transmission d'une grave maladie ne peuvent être écartés d'une autre manière, et non pour développer chez l'enfant certaines qualités ou pour faire de la recherche»; la Loi sur la procréation médicalement assistée (LPMA) du 18 décembre 1998 précise, à l'article 5, que «le prélèvement d'une ou de plusieurs cellules sur un embryon in vitro et leur analyse sont interdits». La LPMA n'est pas entrée en vigueur puisque, le 12 mars, nous voterons sur l'initiative «Pour la protection de l'être humain contre les techniques de reproduction artificielle» qui, en interdisant la fécondation in vitro, rendrait caduque cette loi. Le peuple suisse a clairement voulu, par ces interdits solides, empêcher que la fécondation in vitro ne soit détournée à des fins

d'eugénisme, au lourd prix d'interdiction du diagnostic préimplantatoire.

En même temps que la loi est votée apparaît, ironiquement, une percée scientifique majeure: on parvient à maintenir des cellules souches humaines en culture, technique réservée jusque-là aux souris. Et s'ouvre la boîte de Pandore des thérapies de remplacement: sur commande, on fabrique des cellules pancréatiques toutes neuves pour traiter le patient diabétique. Et ainsi de suite pour tous les organes et tissus de notre corps. Mais les cellules souches proviennent d'embryons (par exemple d'embryons dits «surnuméraires» générés lors de la fertilisation in vitro), et il est interdit d'utiliser les embryons humains à des fins de recherche.

Quelle solution? Il n'est pas interdit d'acheter à l'étranger des cellules souches pour les utiliser ici. Les chercheurs échangent tous les jours des cellules, même d'origine humaine. C'est la solution hypocrite mais légale, pré-

conisée d'ailleurs par l'administration américaine: on interdit aux chercheurs travaillant avec des fonds publics d'utiliser des embryons humains, contrairement à leurs collègues des laboratoires privés! On peut alors, comme en France, préconiser de changer la loi pour tenir compte d'un fait scientifique nouveau et imprévu tel que l'utilisation thérapeutique de cellules issues d'embryons. On peut encore, comme en Angleterre, décider un moratoire, pour donner au peuple et aux chercheurs la possibilité de s'accorder. Que peut faire la Suisse? La voie des interdits constitutionnels n'est-elle pas trop rigide? Si elle refuse toute hypocrisie, il reste le choix d'une recherche négociée, moratoire inclus, entre le public et les chercheurs. *ge*

Source: *Science*, 17 décembre 1999.

Précision: cette problématique a été traitée au récent Forum Louis-Jeantet 2000, intitulé «Recherche médicale et société: quel dialogue?»

PUB

Un nom pas très gruyérien

SUR LES PANNEAUX publicitaires, les noms propres inventés m'intriguent toujours. L'alchimie est très compliquée. En Suisse, lorsque vous voulez personnaliser un produit, il faut trouver un patronyme qui sonne juste dans tous les coins du pays. A ce titre, Betty Bossi reste un modèle indépassable. La grande réussite, c'est le prénom, ce Betty, diminutif populaire des années cinquante qui a traversé les barrières linguistiques.

Un nouveau nom est apparu sur les affiches depuis quelque temps. La Gruyère se met en scène à travers un certain Berti Denervaud, fils de fromager, qui explique qu'il n'oublie pas d'où il vient, éloge des racines bien sûr. Ce nom, Berti Denervaud... quelque chose ne colle pas. D'abord Denervaud, c'est trop long pour la pub, qui

préfère les patronymes qui claquent; et en plus ça ne sonne pas très gruyérien.

Le prénom ne va pas non plus. Berti est un diminutif typiquement germanique avec sa terminaison en i, peu ou pas utilisé en terre francophone. Il fallait sans doute être consensuel pour toucher toutes les parties du pays. Mais le résultat est raté.

Il restait toutefois à vérifier si un fromager du nom de Denervaud habitait en Gruyère. Rien de plus facile avec les annuaires électroniques. Résultat: il existe bien un fromager de ce nom, mais à Villarzel, dans la Broye vaudoise, et non en Gruyère. Et si finalement il existait vraiment un Berti Denervaud? Les publicitaires qui ont pour tâche de créer du vraisemblable ont réussi à rendre faux ce qui est peut-être réel. *js*

Ressources humaines

LES ENTREPRISES N'ONT plus de «Service du personnel», mais un «Département des ressources humaines». Souci de reconnaître les collaborateurs ou volonté d'assimiler la force de travail aux ressources en matières premières ou en énergie? Dans l'hypothèse de telles considérations purement comptables, le film de Laurent Cantet démontre que le poste «Ressources humaines» est souvent plus humain que prévu. Et c'est avec un grand humanisme qu'il met en scène les préoccupations de ses personnages: divergences de vue politiques au sein d'une même famille, remises en question des «plans de carrière», courage des uns contre terreur soumise des autres face au patron font l'essentiel de ce drame ancré dans l'actualité du passage aux 35 heures.

Universitaire fraîchement diplômé, un jeune homme revient dans sa province natale en qualité de stagiaire pour étudier la réduction d'horaire dans l'usine où son père emboutit des pièces de métal depuis quarante ans. À l'initiative du débutant, la direction

offre dix minutes de pause aux ouvriers pour remplir un questionnaire sur les conditions de travail. Pour le patron, on comprend vite qu'il ne s'agit que d'un moyen démagogique pour calmer le vent de révolte qui souffle dans les ateliers en raison de récents licenciements. Et la duplicité de cet employeur de se révéler au fil des événements, qui iront jusqu'à la grève.

Pour réaliser son film, le cinéaste est parti à la recherche d'ouvriers, de syndicalistes, de cadres, et les a convaincus de jouer leur propre rôle. Justes et précis, ils campent des personnages typés du jeu social. La déléguée CGT, aux revendications inflexibles, tient un discours constant, à l'inverse de son adversaire de patron, roi du double langage. Le père du jeune stagiaire, aliéné à qui l'on accorde tout juste le droit de montrer «sa» machine à son fils, a le cerveau et le corps abîmés par des décennies de bruit et de gestes répétitifs au service du monstre d'acier qu'il doit nourrir de plaques de métal brut. Immuable opprimé, il ne supportera pas l'idée de la grève, pas plus

qu'il n'aura toléré que son fils, sa fierté, partage la table des ouvriers au lieu de celle des cadres. Entre ces positions extrêmes, le jeune héros évolue en prenant conscience des véritables enjeux.

En quatre-vingt-dix minutes de narration efficace, *Ressources humaines* dresse le bilan d'une entreprise qui considère ceux qui la font exister comme une vulgaire matière: le stage qui permet l'adoubement du jeune universitaire par ceux qu'il sera censé servir aveuglément, la souffrance des hommes et des femmes transformés en robots licenciés pour le seul profit des détenteurs de capitaux, la violence des débats qui président à l'instauration de la grève. Souvent considéré de l'extérieur comme scandaleux et léger, le débrayage est montré ici dans ce qu'il suppose d'investissement de la part de ceux qui n'ont pas d'autre moyen de se faire entendre.

Jacques Mühlethaler

Ressources humaines, un film de Laurent Cantet, projeté au cinéma Bourg à Lausanne, et Les Scala à Genève.

HUMEUR

Femmes, ayez confiance, c'est un ordre

LE BUREAU DE l'égalité entre femmes et hommes a publié une brochure, intitulée *C'est en forgeant qu'on devient forgeronne*¹. La brochure a pour but de prévenir les femmes des pièges des entretiens d'évaluation.

L'intention est louable, rien à redire. Les entretiens d'évaluation, c'est l'enfer de tout employé, pire qu'un rendez-vous chez son dentiste: se retrouver dans le bureau de son chef, engoncée dans un nouveau tailleur, en vous demandant si vous allez pouvoir le payer avec une augmentation de salaire ou devoir le revendre aux enchères. Lui, votre évaluateur, prend l'air aimable et détendu, mais en réalité il est tout aussi crispé que vous. Normal, il doit vous évaluer, pas du regard ou du cœur, mais bardé de son kit de gestion des ressources humaines. Et, nous dit le Bureau de l'égalité, quand on est une ressource humaine de type féminin, c'est encore pire. Car, nous, pauvres femmes, serions si modestes, si

discrètes, si pétries d'humble dévouement que le travail de l'ombre que nous accomplissons quotidiennement reste à tout jamais invisible aux yeux de notre viril censeur. Heureusement, après ce dur constat, la brochure nous rassure: oui, «les femmes sont plus capables qu'elles ne le croient.»

D'accord, la différence entre les hommes et les femmes est réelle, tant au niveau des salaires, que du statut professionnel au sein d'une entreprise. Mais ces recommandations réconfortantes, maternantes, m'irritent un peu. Est-ce vraiment indispensable de rappeler aux femmes, dès l'enfance et jusqu'à la retraite, qu'elles manquent de confiance en elles, est-ce indispensable de les cantonner systématiquement dans le rôle de victime: de la société, de la famille, de l'entreprise, des hommes? Comme si c'était un gène originel, une maladie incurable?

Le «sois confiante» induit finalement le réflexe inverse: le fait de vous le ré-

péter inlassablement vous rappelle que vous ne l'êtes pas et qu'en plus tout le monde le sait, puisque vous êtes une femme (et que vous entendez le rester). Et pour les rescapées, qui péniblement acquièrent l'assurance tant désirée, elles sont certes plus confiantes, mais du coup bien moins femmes.

Pointer le doigt sur l'entretien d'évaluation est juste. Proposer des conseils pour y faire face aussi. Mais l'inconfort et les difficultés de ces méthodes de gestion concernent aussi bien les hommes que les femmes; l'introduction d'un salaire au mérite aussi. Le réel problème est là. L'entretien d'évaluation individualisée est contre-productif et inutile. Il ne tient pas compte des dynamiques collectives, de l'esprit d'équipe, de l'intérêt à travailler en commun. Il récompense le plus fort, ignore le plus faible, peu importe qu'il soit capable et confiant. gs

¹Eigerplatz 5, 3003 Berne, tél. 031 322 68 43. E-mail: ebg@ebg.admin.ch.